

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

79004  
Objet

FOURNITURE ET INSTALLATION  
D'un LABORATOIRE DE LANGUES  
POUR LE CAREL.

DATE DE CONVOCATION

23 Juillet 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 Juillet 1979

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf  
le vingt sept juillet à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Mle FOCHE,  
MM. LACHAUD, BUJARD, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, GUICHAOUA,  
BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL,  
COLLE, BOISARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DJFOUR par M. LIS,  
NAULIN par Mle FOCHE,  
VIAUD par M. PAPEAU, M. TAP par M. CABAL.

Absents : MM. MONTRON, POUGET

Excusé : M. TETARD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le remplacement d'un laboratoire de langues installé à  
l'origine du C.A.R.E.L. est devenu indispensable, le Conseil  
d'Administration a donc demandé de remplacer d'urgence ce laboratoi-  
re actuellement vétuste.

La Société SCHAEFFER-RIESSER et Cie ayant déjà procédé à  
l'équipement des laboratoires du C.A.R.E.L. a présenté une proposi-  
tion s'élevant à la somme de 251.388, 14 Frs.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de conclure  
un marché négocié avec la Société SCHAEFFER-RIESSER et Cie dans  
les conditions précitées.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 312 bis

Vu le projet de marché négocié susceptible d'intervenir entre  
la Ville et la Sté SCHAEFFER-RIESSER & Cie,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances,

Considérant la nécessité et l'urgence de procéder à la réalisa-  
tion des travaux précitées,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure un marché négocié avec la Société SCHAEFFER - RIESSER & Cie, dont le siège social est à 75008, PARIS, 14 Bis rue Marbeuf, le montant du marché étant limité à la somme de DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS QUATORZE Centimes (251.388, 14 Frs) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur le Budget annexe C.A.R.E.L. section Investissement, article 2142-2 (report de l'exercice 1978).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME



pour le Maire  
Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le 13 SEPT. 1979

*Le Sous-Préfet*

**Lucien CREISSEL**